



## Urgent d aide pour la défense de mon copain malade en prison

Par **jessicarache**, le **01/10/2011** à **16:42**

Bonjour,

Je viens demander de l'aide aujourd'hui car depuis mardi soir mon copain à été arrêté et incarcéré car il avait un mandat d'arret contre lui. Il est très malade est sorti d'une hospitalisation de 3 mois en clinique psychiatrique, il est passé au tribunal mardi ou apparemment le juge avait dit qu'on lui faisait un aménagement de peine dans un établissement psychiatrique qui voudrai bien le prendre. J'ai contacté son psychiatre qui est d'accord de le reprendre à la clinique mais celui appelant depuis mercredi à la prison n'arrive à joindre personne. De mon côté mon copain m'a fait appeler par l'assistante sociale qui m'a informé qu'il avait une peine de 3 mois mais que avant sa libération il doit repasser pour une affaire devant le juge mais tout cela remonte à très longtemps et il ne faut absolument pas qu'il reste en prison pour sa santé. Nous n'avons encore pas pu se voir ou quoi que se soit donc je ne sais pas trop ou sa en ai. Il faudrait absolument que je puisse être renseigné par quelqu'un qui puisse me diriger vers un avocat ou qui puisse m'indiquer la marche à suivre pour pouvoir le faire sortir de la car lui seul vu son état psychologique n'y arrivera pas.

Merci de votre aide

Par **amajuris**, le **01/10/2011** à **19:57**

bjr,

pour se retrouver en détention provisoire, votre copain a dû commettre des infractions graves.

à moins que les médecins ne déclarent votre copain irresponsable, il doit assumer la responsabilité de ses actes et son comportement sera sanctionné par les juges.  
il serait trop facile de pouvoir commettre des délits et ensuite dire que son état de santé lui interdit de supporter la prison.  
malheureusement , les établissements pénitentiaires ne sont pas le meilleur endroit pour suivre une thérapie.  
il existe des médecins dans les établissements pénitentiaires dont c'est le rôle de décider si le maintien en détention est compatible avec l'état de santé de la personne incarcérée.  
dans votre situation, il ne faut pas oublier qu'il y a certainement des victimes des faits commis par votre copain et qui sont satisfaits de le voir incarcéré pour des faits qui doivent être particulièrement graves mais que vous ne mentionnez pas.  
cdt

Par **mimi493**, le **01/10/2011** à **20:00**

Le médecin doit se mettre en contact avec son collègue de la prison.  
S'il s'agit d'une condamnation, son avocat doit demander l'aménagement de la peine au JAP

Par **jessicarache**, le **01/10/2011** à **21:08**

Bonjour merci de votre réponse je suis entierement d'accord avec vous dans le sens ou quand on commé une bétise il faut la payer par contre je ne demande pas d avis concernant si il a besoin ou non d etre enfermé c'est vrai qu'il serai trop facile de' faire des conneries et ensuite dire qu'on est malade pour ne pas aller en prison et si je suis en train de me battre pour lui c'est car contrairement au autre moi justement je vois tout se qui se passe et je peux vous dire que ce n est ne pas un mal enver autrui mais plutot une défense vous savez quand on habite dans un quartier et qu'on voit depuis son enfance plein de proche se faire tuer sans que que quiconque fasse quelque chose, on est marqué à vie et je pennse que se défendre n'ai pas un crime contre se genre de personne.

Le psychiatre n'arette pas d'appeler la prison mais n'arrive pas à se mettre en contact avec le medecin faut dire que les conditions de se coté la ne sont pas sérieuse du tout

Par **jessicarache**, le **01/10/2011** à **21:11**

Avant de répondre et dire n'importe quoi merci de bien relire se qu il y a écrit